

Objectif

Reconnue pour son approche simplifiée en affaires et sa touche personnalisée, UV Mutuelle aide ses mutualistes à bâtir leur patrimoine ainsi qu'à préserver leur sécurité financière.

Engagement d'honneur

Le fait d'être une mutuelle permet, entre autres, à UV Mutuelle de mettre l'accent sur la qualité des services qu'elle rend aux conseillers en sécurité financière et à leurs clients.

Jusqu'à preuve du contraire, elle est d'ailleurs la seule compagnie à avoir osé mettre par écrit une politique intitulée « Dans les plus brefs délais ».

Situation financière enviable

L'achat d'un contrat d'assurance vie est lié à une obligation à long terme. Il faut donc avoir la certitude que l'institution financière choisie pourra respecter ses engagements le moment venu.

En ce qui concerne UV Mutuelle, son bénéfice net est en constante progression depuis plus de 20 ans.

De plus, son ratio de solvabilité, c.-à-d. le ratio entre le capital disponible et le capital requis, supérieur à 300 % est l'un des plus élevés de l'industrie.

Une gamme complète de produits flexibles et abordables

L'assurance vie est un outil de planification financière très important. C'est pourquoi tous les produits d'UV Mutuelle ont été conçus pour répondre à des besoins variés, tels que :

- payer les frais divers engendrés par un décès;
- rembourser un prêt hypothécaire;
- régler les impôts à la succession; ou
- remplacer le revenu d'un conjoint décédé.



Votre mutuelle pour la vie

Assurance vie temporaire

	T-10 Supérieur+	T-20 Supérieur+
Type de contrat	Temporaire 10 ans	Temporaire 20 ans
Disponibilité	18 à 65 ans	18 à 65 ans
Principales caractéristiques	<ul style="list-style-type: none"> • Prime initiale ultra-compétitive • Risques privilégiés disponibles • Renouvelable jusqu'au décès • Taux de renouvellement garantis • Transformable jusqu'à 70 ans sans preuve d'assurabilité • Disponible en avenant 	<ul style="list-style-type: none"> • Prime initiale ultra-compétitive • Risques privilégiés disponibles • Renouvelable en T-10 jusqu'au décès • Taux de renouvellement garantis • Transformable jusqu'à 70 ans sans preuve d'assurabilité • Disponible en avenant

Assurance vie permanente

	L'Adaptable	L'Intégral	Ulysse 2000	Juvenile 30/100
Type de contrat	Vie à paiements limités	Temporaire à 100 ans	Vie universelle	Temporaire à 100 ans
Disponibilité	0 à 75 ans	18 à 65 ans	0 à 70 ans	0 à 15 ans
Principales caractéristiques	<ul style="list-style-type: none"> • Prime garantie • Choix de l'échéance de paiement des primes • Privilège de déterminer le capital libéré lors de la souscription ou au 3^e, 5^e ou 7^e anniversaire de police, et ce, sans preuve d'assurabilité • Valeurs de rachat garanties à compter du 10^e anniversaire de police • Possibilité de rachat partiel 	<ul style="list-style-type: none"> • Prime garantie • Capital libéré égal en tout temps à 100 % des primes annuelles versées • Capital libéré monnayable sous la forme d'une réduction de prime lors de la souscription d'une nouvelle police • Possibilité de 2 remises en vigueur de 90 jours sans preuve d'assurabilité pendant la durée du contrat • Valeurs de rachat disponibles à partir de 75 ans • Possibilité de rachat partiel 	<ul style="list-style-type: none"> • Protection d'assurance traditionnelle et véhicule de placement permettant d'accumuler des sommes à l'abri de l'impôt • 9 comptes de placement diversifiés • Bonification de rendement pouvant atteindre jusqu'à 2,5 % par année • Capital-décès nivelé ou enrichi • Coûts de mortalité : TRA pendant toute la durée de la police • Risques privilégiés disponibles • Frais de rachat durant les 8 premières années seulement 	<ul style="list-style-type: none"> • Protection temporaire à 30 ans transformable à l'échéance en temporaire à 100 ans, et ce, suivant des taux compétitifs et garantis au contrat • Protection en cas de décès incluant une couverture contre 9 maladies critiques • Même petite prime pour tous les enfants • Indexation automatique sans preuve d'assurabilité de la protection d'assurance vie et de la prime de 10 % par année pendant 10 ans • Permet de garantir l'assurabilité future des enfants • Possibilité d'ajouter l'option de fracture accidentelle à petit prix

Assurance maladies critiques et soins de longue durée



L'AdapSanté

Type de contrat	Vie à paiements limités
Disponibilité	30 jours à 65 ans
Principales caractéristiques	<ul style="list-style-type: none"> • Paiement d'une somme unique à la suite du diagnostic d'une des 24 maladies ou conditions couvertes, dont la perte d'autonomie (31 pour L'AdapSanté juvénile) • Versement égal à 10 % du montant d'assurance en vigueur lors du diagnostic d'une des 4 maladies non critiques couvertes, et ce, sans réduire les prestations futures • Couverture unique au Canada appelée « Invalidité prolongée » • Prime garantie • Choix de l'échéance de paiement des primes • Privilège de déterminer le capital libéré lors de la souscription ou au 3^e, 5^e ou 7^e anniversaire de police, et ce, sans preuve d'assurabilité • Remboursement en tout temps de l'intégralité des primes payées en cas de décès • Possibilité de remboursement d'une partie des primes payées à compter du 10^e anniversaire de police (100 % à l'échéance de paiement des primes choisie) • Accès gratuit aux services de Best Doctors et de Sigma Assistel, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7



L'AdapSanté Hybride

Type de contrat	Vie à paiements limités
Disponibilité	16 à 60 ans
Principales caractéristiques	<ul style="list-style-type: none"> • Protection immédiate et simultanée toute la vie durant contre les maladies critiques ou les soins de longue durée suivant la première des éventualités • Paiement d'une somme unique à la suite du diagnostic d'une des 23 maladies ou conditions couvertes • Paiement d'une rente mensuelle en cas de soins de longue durée permanents ou non permanents • Versement égal à 10 % du montant d'assurance en vigueur lors du diagnostic d'une des 4 maladies non critiques couvertes, et ce, sans réduire les prestations futures • Couverture unique au Canada appelée « Invalidité prolongée » • Choix de l'échéance de paiement des primes • Privilège de déterminer le capital libéré lors de la souscription ou au 3^e, 5^e ou 7^e anniversaire de police, et ce, sans preuve d'assurabilité • Remboursement en tout temps de l'intégralité des primes payées en cas de décès • Possibilité de remboursement d'une partie des primes payées à compter du 10^e anniversaire de police (100 % à l'échéance de paiement des primes choisie) • Accès gratuit aux services de Best Doctors et de Sigma Assistel, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7

Garanties complémentaires



	Exonération des primes en cas d'invalidité (E.P.)	Exonération des primes en cas d'invalidité ou décès (E.P.I.D.)	Mort accidentelle ou mutilation (M.A.M.)	Temporaire à 25 ans	Arrêt de paiement des primes en cas de perte d'emploi (A.P.E.)	Fracture accidentelle	Assurance factuelle en cas de maladies critiques
Disponibilité	18 à 55 ans	18 à 55 ans	0 à 55 ans	14 jours à 17 ans	18 à 50 ans	0 à 75 ans	0 à 65 ans
Période d'attente	6 mois (rétroactif au 1 ^{er} jour d'invalidité)	6 mois (rétroactif au 1 ^{er} jour d'invalidité)	s.o.	s.o.	30 jours	s.o.	Aucune
Date d'expiration	60 ^e anniversaire	60 ^e anniversaire	65 ^e anniversaire	25 ^e anniversaire	60 ^e anniversaire	70 ^e anniversaire	70 ^e anniversaire
Personne(s) admissible(s)	Vie assurée Propriétaire Payeur	Propriétaire Payeur	Vie assurée	Enfant(s)	Vie assurée Propriétaire Payeur	Vie assurée	Vie assurée
Description de la garantie	<ul style="list-style-type: none"> • Exonération des primes en cas d'invalidité totale pendant au moins 6 mois, et ce, tant que l'invalidité subsiste 	<ul style="list-style-type: none"> • Exonération des primes en cas d'invalidité totale pendant au moins 6 mois, et ce, tant que l'invalidité subsiste • Exonération des primes jusqu'à l'échéance du contrat en cas de décès 	<ul style="list-style-type: none"> • Versement d'un montant d'assurance additionnel en cas de décès consécutif à un accident ou en cas de perte d'un ou de plusieurs membres de façon accidentelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurance temporaire de 10 000 \$ permettant d'aider les enfants à bâtir leur propre programme de protection lorsqu'ils arriveront à l'âge adulte • Aucune limite quant au nombre d'enfants pouvant être couverts • Transformable à 21 ans pour un maximum de 100 000 \$ 	<ul style="list-style-type: none"> • Exonération des primes pour un maximum de 12 mois par période de 5 ans lors d'une perte d'emploi ou d'un départ en congé de maternité ou parental 	<ul style="list-style-type: none"> • Versement d'un pourcentage du montant d'assurance en vigueur en cas de fracture ou de sectionnement total d'un os à la suite d'un accident 	<ul style="list-style-type: none"> • Versement d'une prestation mensuelle durant une période maximale de 24 mois à la suite du diagnostic d'une des 3 maladies couvertes, c.-à-d. l'ACV, la crise de cœur et le cancer